

ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire se tiendra le **mercredi 10 janvier 2024 à 17h30** à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces et pendant laquelle séance extraordinaire le budget pour l'année 2024 de la Municipalité de Lac-des-Écorces sera adopté ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 956 du Code municipal du Québec.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 22^e jour de décembre 2023.



Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Labelle, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public aux endroits prévus par le Conseil municipal, le 2 décembre 2023.

En foi de quoi je donne ce certificat, sous mon serment d'office, ce 22 décembre 2023.



Nathalie Labelle

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe